

Plan national Milieux humides 2022-2026

Dossier de la rédaction de H2o
Avril 2022

Ce 4^{ème} plan national, déclinaison de la stratégie nationale Biodiversité 2030, porte sur la période 2022-2026 et poursuit les efforts engagés dans le précédent plan (2014-2018). Il vise particulièrement à amplifier les actions en faveur de la connaissance, de la protection et de la restauration des milieux humides. Il a été élaboré en association avec de nombreuses parties prenantes : les établissements publics et les services du ministère de la Transition écologique, les représentants des collectivités et établissements territoriaux, les associations de protection de la nature et les fédérations d'usagers des zones humides. En outre, 18 zones humides françaises les plus emblématiques ont été identifiées, amorçant un dialogue territorial au cours duquel l'État et les parties prenantes examineront ensemble l'opportunité de création d'un parc national dédié ou de tout autre type d'aire protégée. Parmi les actions phares figure le doublement de la superficie des milieux humides sous protection forte en métropole d'ici 2030 et renforcer l'inscription de ces milieux dans l'ensemble des aires protégées en métropole et outremer ; l'acquisition de 8 500 hectares de zones humides d'ici 2026 ; l'extension du réseau Ramsar en France avec la labellisation de 2 sites par an sur le territoire national ; la restauration de 50 000 hectares de zones humides d'ici 2026 ; le développement des pratiques économiques (agricoles, forestières, aquacoles, piscicoles) et de loisirs (cynégétiques, sportives et touristiques) qui préservent les milieux humides ; le développement des méthodes du label bas carbone valorisant des projets de protection et de restauration des milieux humides ; la cartographie de l'ensemble des zones humides françaises d'ici fin 2024 grâce à la production d'un référentiel au 1/10 000^{ème}.

écologie France